

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 215-2015**

---

**PRENEZ AVIS QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 6 octobre 2015**, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 215-2015** Règlement d'emprunt décrétant l'exécution de travaux de construction d'un complexe municipal sur les lots 2 891 140, 2 894 328 et 2 894 243 du cadastre du Québec (rang du Bas-de-L'Assomption Nord), autorisant une dépense de sept millions neuf cent soixante-sept mille dollars (7 967 000 \$) et un emprunt pour ces fins de six millions quatre cent soixante-six mille neuf cent cinquante dollars (6 466 950 \$).

Ce règlement d'emprunt a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 28 janvier 2016.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption le 9 février 2016.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville